

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26/05/2025  
Mise en ligne sur le site internet le 26/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2025.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

**Excusés** : Mme GIRALDO Ludivine, MM : COLIN Pascal, MILLET Jean-Luc

**A été nommé secrétaire** : Mme THOMAS Valérie

### D25\_017 – Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire

**Vu la délibération D23\_031 du 30 mai 2023 portant modifications du règlement intérieur de la garderie périscolaire ;**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que des modifications ont été apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire.

A savoir :

- Modification des règles concernant le paiement.
  - \* Modification de la phrase suivante : "En fin d'année scolaire, si le montant à facturer, par famille, est inférieur à 15 €, un montant forfaitaire de 15 € sera facturé."

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications du règlement intérieur de la garderie périscolaire comme indiqué dans le document annexé.
- **DIT** que les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/05/2025

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,

Mme THOMAS Valérie

